



Un devoir de citoyen : la lutte contre les discriminations en France et au Québec

publié le 09/07/2007 - mis à jour le 14/06/2012

Lycée général et technologique - 2nde générale et technologique

Descriptif :

Tous les individus doivent, s'ils sont citoyens, se sentir concernés par la vie sociale d'un pays. Ils doivent y participer de différentes manières. En analysant l'intégration et ses défauts, on contribue à définir et à distinguer les notions d'intégration et de citoyenneté.

L' intégration désigne toutes les formes de participation à la vie collective par l'activité, le respect de normes communes, les échanges avec les autres, les comportements familiaux, culturels et religieux.

Les buts de ces travaux en Éducation Civique Juridique et Sociale sont :

- d'apprendre à préparer un dossier de presse réunissant des actes quotidiens de discriminations ;
- d'établir une recherche en CDI ;
- de mener un débat en classe en partageant les groupes d'élèves en jury, arbitre ou en tant que « groupe de pressions ».

Plusieurs pistes sont possibles. Il est intéressant de travailler sur la mise en place d'une revue de presse en constituant des groupes de plusieurs élèves pour voir les cadres institutionnels existant et luttant contre les discriminations.

En France, la **loi « Gayssot »** est chargée depuis le 13 juillet 1990, de réprimer les propos racistes et d'interdire toutes les discriminations fondées sur l'appartenance ou non à une race, une ethnie ou encore une religion.



1999

Centre-ville, quartier chinois, rue De La Gauchetière
(Montréal)

Photo de Denis Labine

Don de Ville de Montréal

Denis Labine© Le Québec en images, CCDMD.

La **charte des droits et libertés de la personne du Québec** interdit, elle aussi, depuis 1975 la discrimination liée « à la race, la couleur, la religion, la langue, l'origine ethnique ou nationale".

L'explication de ces deux textes de lois peut ensuite permettre de travailler sur les institutions chargées de faire respecter cette charte au Québec.

Par exemple : la Commission des droits de la personne et le Tribunal des droits de la personne, institué en 1989.

Mais aussi de travailler sur le débat qu'elle a suscité et suscite encore, en France. La loi Gayssot est-elle contraire à la liberté d'expression et aux droits de l'homme ?

La discrimination positive (politique qui vise à favoriser, et donc à donner des avantages à des populations considérées comme désavantagées telles que les femmes, les élèves de Zep pour l'entrée des grandes écoles) est-elle le seul moyen, à court terme, de pallier au manque d'intégration des nouveaux citoyens ?



Âge d'or
Numéro d'image
24687
2006

Pierrefonds,
(Montréal)

Photo de Youri Thomas
Don de AKT ANIME,
Fourni par Youri Thomas
2 x 3 cm

Youri Thomas© Le Québec en images, CCDMD.

Un tableau peut ainsi être distribué aux élèves. Celui-ci comporterait deux colonnes :

- discrimination positive : le cadre légal ;
- pour ou contre : les arguments.

Chaque groupe d'élève devrait voir ces thèmes pour la France mais aussi pour le Québec.

La dernière partie du cours serait donc le débat et la synthèse élaborée par chaque groupe d'élèves